



Formation initiale des TSMA

Réforme du cursus, rentrée 2019

Réunion OS 7 mai 2019



Principes généraux

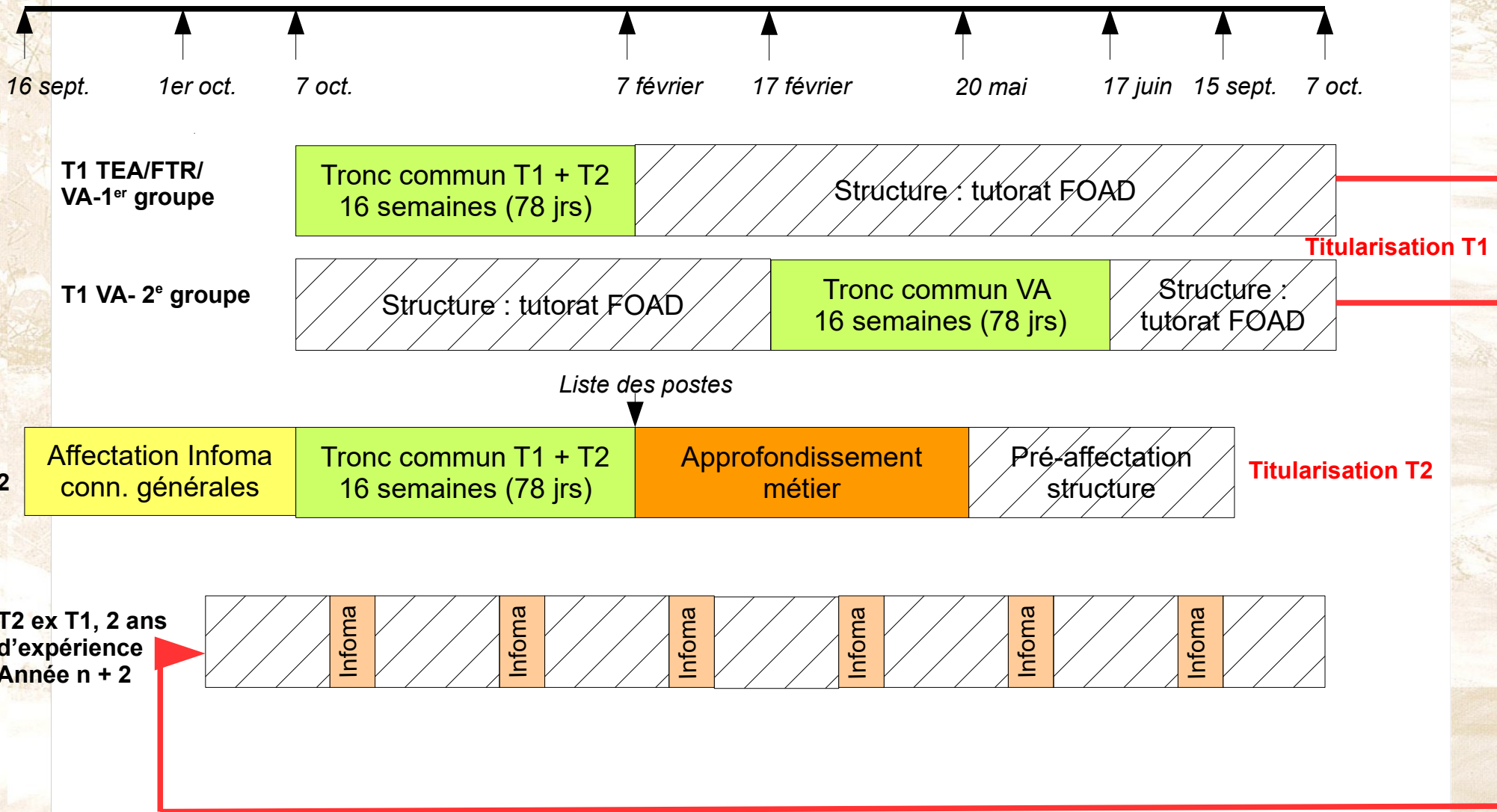


Synthèse

	Situation actuelle	Après réforme des cursus
T1	Stage de 12 mois dont : - 5-7 semaines de présentiel en discontinu - tutorat sur site - formations à distance obligatoires	Stage de 12 mois dont : - 4 mois de présentiel en continu - tutorat sur site - formations à distance recommandées ou obligatoires
T2	Stage de 12 mois dont : - présentiel en continu 8 mois - stage pré-affectation 4 mois	
T2 exT1	Présentiel en discontinu de 5 à 12 semaines Expérience professionnelle 1 an minimum	Présentiel en discontinu de 6 semaines (en complément des 4 mois de présentiel T1 déjà suivi) Expérience professionnelle 2 ans minimum



Réforme du cursus initial TSMA





Contenu de la formation



Mutualisations entre grades et spécialités

mois	septembre			octobre			novembre				décembre			janvier				février		
semaine	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	1	2	3	4	5	6
T1 VA				T1 T2 VA TEA	T1 T2 VA	T1 VA TEA FTR	SRAL/SIVEP													T1 VA
T2 VA	T2 VA TEA		T2 VA TEA FTR		T2 VA	T2 VA														T2 VA
T1 TEA				T1 T2 VA TEA	T1 T2 TEA	T1 VA TEA FTR	SRAL/SIVEP													T1 TEA
T2 TEA	T2 VA TEA		T2 VA TEA FTR		T2 TEA	T2 TEA														T2 TEA
T1 FTR				T1 T2 FTR	T1 T2 FTR	T1 VA TEA FTR	SRAL/SIVEP													T1 FTR
T2 FTR	T2 FTR		T2 VA TEA FTR		T2 FTR	T2 FTR														T2 FTR

↑
 Regroupement T2
 3 spécialités

↑
 Regroupement T1
 3 spécialités

↑
 -----PPP



Evolution formation – T1 TEA

Thématiques communes T1	2018/19 (jours)	2019/20 (jours)
Transversal métier (en violet formation commune VA TEA) <i>- accueil / bureautique / politique MAA / missions TSMA</i> <i>- droits et obligations, statut fonctionnaire, discrimination</i> <i>- santé et sécurité au travail</i> <i>- communication orale</i> <i>- bases rédaction administrative</i> Procédures en droit pénal et administratif (<i>dont hiérarchie des normes</i>)	7,5 1,5 1,5 0,5 3,5 FOAD 0,5	11 2 1,5 0,5 4 FOAD 3
Economie <i>- microéconomie</i> <i>- environnement juridique et fiscal</i> <i>- gestion des aides agricoles</i>	8 0 4 4	28 8 4,5 15,5
Environnement de l'exploitation agricole <i>- zootechnie</i> <i>- phytotechnie</i> <i>- agriculture durable</i> <i>- diagnostic filières</i>	0 4 FOAD 0 0 0 0	25 4 FOAD 3,5 11 8 (<i>sauf SRAL/SIVEP : 3,5</i>) 2,5 (<i>sauf SRAL/SIVEP : 1,5</i>)
Protection végétaux	0	9
Adaptation au poste	Entre 2 et 5 jours + FORMCO	Entre 5 et 10 jours (SRAL)
Evaluations	3	6 (communes avec T2)



Adaptation au poste T1 TEA

Thématiques	2018/19	2019/20	Commentaires
ASP	5 j Les contrôles mis en œuvre par l'ASP et les outils spécifiques		Différée à Montreuil, commun avec T2 affectés à l'ASP
SRAL/SIVEP	4 s. en commun + 5 j. protection végétaux + FORMCO + 4 j formation juridique	10 j (approfondissement)	Approfondissement et échanges de pratiques (SRAL : reconnaissance nuisibles + diagnose végétaux + échange pratiques SIVEP : contexte et bases réglementaires + méthodologie inspection) Commun VA SRAL/SIVEP
BOP 215	4 s. en commun + 4 j. aides agricoles + FORMCO	5 j (approfondissement)	Approfondissement et échanges de pratiques (ex : aides surfaciques / aides animales / gestion et coordination des contrôles.. à voir selon fiches de poste proposées)
FAM	4 s. en commun + 2 j filières + FORMCO		FORMCO si besoin

Option Perfectionnement bureautique possible avec T2



Evolution formation – T1 VA

Thématiques communes T1	2018/19 (jours)	2019/20 (jours)
<p><i>Transversal métier (en violet formation commune VA TEA)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - accueil / bureautique / politique MAA / missions TSMA - droits et obligations, statut fonctionnaire, discrimination - santé et sécurité au travail - communication orale - droit administratif / pénal (dont hiérarchie des normes) - systèmes d'information 	<p>6,75</p> <p>1 1,5 1 2 0,5 0,75</p>	<p>13,5</p> <p>2 1,5 0,5 (+ foard) 3 4,5 2</p>
<p>Santé et protection animale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - zootechnie, pathologie générale - santé animale - protection animale 	<p>4</p> <p>1 2 1</p>	<p>17,5</p> <p>7 8,5 2</p>
<p>Abattoir</p> <ul style="list-style-type: none"> - technologie et réglementation - IAM/IPM - inspection établissement + suites - Inspection sanitaire volailles et lagomorphes 	<p>17</p> <p>2 12 3 0 (5j optionnel)</p>	<p>29</p> <p>3,5 17 3,5 5 (sauf SRAL)</p>
<p>Sécurité sanitaire des aliments</p> <ul style="list-style-type: none"> - bases SSA - méthode inspection 	<p>0,5</p> <p>0,5 0</p>	<p>8,5</p> <p>4 4,5</p>
Adaptation au poste	FORMCO	5 à 10 (SRAL)
Evaluations	Entre 2 et 4	8 pour 4,5j (communes T2)



Adaptation au poste – T1 VA

Thématiques	2018/19	2019/20
Ab boucherie	8 sem. formation commune + 0 sem. adaptation au poste	<i>15 semaines de formation commune +</i>
Ab volailles	5 sem. form. com. + 1 sem. volailles + 1 à 2 FORMCO	1 semaine d'adaptation au poste dont : - 2 jours traçabilité en IAA et Règles étiquetage - 3 jours (en fonction des missions) remise directe, restauration collective, PV/PABV, approfondissement volailles, TIAC et alertes ou FORMCO
SSA	3 sem. formation commune + 4 à 5 stages FORMCO	
SRAL/SIVEP	2 à 3 sem. formation commune 5 jours (bases « protection des végétaux » avec TEA) + 4 j formation juridique + FORMCO	<i>13 semaines de formation commune +</i> 10 jours en commun avec PPP T1 TEA (+ 5j avec tronc commun T1 TEA) SRAL : reconnaissance nuisibles + diagnose végétaux + échange de pratiques ; SIVEP : contexte et bases réglementaires + méthodologie inspection
SPA	3 sem. formation commune + 4 à 5 stages FORMCO	<i>15 semaines de formation commune +</i> 1 semaine d'adaptation au poste dont : - 2 jours protection animale animaux de rente - 3 jours (en fonction des missions) contrôle global élevage, approf. Santé animale (SIGAL, maladie émergente, FCO), protection animale carnivores domestiques ou FORMCO



Adaptation au poste T1 FTR

- Depuis quelques années recrutement absent ou insuffisant pour organiser un parcours type. Pas de référentiel T1 en cours. Création d'un référentiel T1 FTR à partir du référentiel T2 FTR existant en axant le parcours sur les fondamentaux forestiers.
- Vu les effectifs recrutés en FTR, mutualisation quasi totale de la formation pour les 2 grades TFR.
- Une formation générale mutualisée en partie avec les autres spécialités (regroupement à Corbas sur 2,5 jours).
- Thématiques abordées en formation générale :
 - Organisation du MAA et politiques publiques,
 - Droits, obligations, posture du fonctionnaire,
 - Présentation du corps des TSMA,
 - Hygiène et sécurité au travail.
 - Informatique, réseaux, sécurité.
 - Communication orale et écrite
 - Droit général.



Contenu partie métier – T1 FTR

- Les enseignements "forêt-bois" sont privilégiés : 48 jours sur les 72 jours prévus pour les T2.
Maintien du maximum des thématiques "cœur de métier" : botanique, pédologie, autécologie des essences, mycologie, sylviculture, changement climatique, aménagement forestier, prise en compte de la biodiversité dans la gestion durable forestière, économie forestière et filière bois et estimation quantitative et qualitative des bois.
- Le droit spécialisé a une part importante : droit forestier, droit de la chasse, grandes lignes du droit de l'environnement.
- La thématique "eau" est abordée sous l'angle de la protection des ressources en eau.
- La thématique "territoire" est réduite aux aspects de la gestion cynégétique et à l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.



Organisation et logistique



Aspects financiers pour les stagiaires T1

- 1) Les stagiaires T1 sont affectés comme actuellement dans leur structure "définitive" dès la rentrée d'octobre
- 2) Frais de stage pendant leur présentiel pris en charge selon les dispositions de l'arrêté du 3 juillet 2006 *fixant les taux des indemnités de stage prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006* (IS)
- 3) Ces IS représentent environ 2500 € pour les 4 mois + 1 à 2 allers-retour résidence administrative<>Infoma
- 4) Elles sont prises en charge par l'Infoma pour les affectations pg 206 et 215 et par les opérateurs pour les stagiaires affectés chez ceux-ci



Cas particulier des stagiaires T1-VA

- 1) Effectif important ~100, nécessité former deux demi promotions, en décalé : rentrées 7 octobre et 17 février
- 2) Modalités de la répartition entre les deux périodes à définir :

Première période 7 octobre 2019 – 7 février 2020	Deuxième période 17 février – 17 juin 2020
<ul style="list-style-type: none">→ Vrais externes (sans expérience)→ Agents changeant de poste→ Agents sur poste Abattoir volailles→ Agents sur poste SPA et/ou SSA→ Agents sur poste mixte abattoirs (boucherie et volailles) et/ou SSA/SPA→ Agents sur poste SRAL-SIVEP	<ul style="list-style-type: none">→ Agents déjà expérimentés en abattoir de boucherie
<p>Agents en poste sur leur précédente affectation et uniquement abattoir de boucherie : répartition entre les deux périodes en fonction des places disponibles et par moitié pour les structures ayant au moins deux agents en formation</p>	



Questions logistiques

- 1) Capacité d'accueil de l'Infoma devrait être suffisante compte tenu des autorisations de recrutement annoncées (*ajustement par T1 VA*)
- 2) Capacité d'hébergement sur le secteur de Corbas : nécessité de réactiver un réseau de logeurs, faire connaître aux lauréats les coordonnées de tous les lauréats pour favoriser les colocations, mettre à disposition des stagiaires des listes d'hébergements
- 3) Restauration en restaurant inter entreprises MRS + salle INFOMA
- 4) Nécessité d'envisager rapidement une zone de travail plus vaste pour les stagiaires + accès ordinateur/imprimante
- 5) Gestion sous convention (structure pré affect. / INFOMA)
- 6) Report des parcours décalés à la session suivante



Cas particuliers des T2 exT1

- 1) Les T1, lauréats du T2 et titulaires au moment de la rentrée, bénéficient d'une dérogation à la formation complète, comme aujourd'hui, leur formation sera de 6 semaines en discontinu
- 2) Les T1, lauréats du T2 et non-titulaires T1 au moment de la rentrée, suivent le "parcours complet" de 8 mois. Pour ne pas perdre le bénéfice du concours T1 en cas d'échec à la formation T2, ils doivent :
 - demander un congé sans rémunération en tant que stagiaire T1;
 - ce congé leur permet alors de bénéficier de la rémunération de stagiaire T2.



Merci de votre attention